CPAS de DAVERDISSE

Grand Place 1
6929 DAVERDISSE
Tel : 061/51.01.57.
@ : cpas@daverdisse.be

Allocation de chauffage

Avec l'arrivée des températures plus froides, le CPAS de Daverdisse souhaite rappeler aux habitants qu'une intervention financière du Fonds Social Chauffage peut être accordée, sous certaines conditions, pour alléger les frais de chauffage.

Qui peut en bénéficier ?

Cette aide s'adresse notamment aux ménages disposant de revenus limités, à certains bénéficiaires du statut BIM ainsi qu'aux personnes en situation de surendettement.

Il n'est pas nécessaire de bénéficier déjà d'une aide du CPAS pour introduire une demande.

Quels types de chauffage sont concernés ?

- Le mazout de chauffage ;
- Le gaz propane livré en vrac ;
- Le pétrole lampant (type C) utilisé pour le chauffage.

Ces combustibles doivent constituer le mode de chauffage principal du logement

Comment introduire votre demande ?

- Se présenter auprès du CPAS ou prendre contact afin de convenir des modalités à poursuivre.
- Attention : votre demande doit être introduite dans les 60 jours suivant la livraison ou l'achat du combustible.

Munissez-vous de votre facture ou de votre preuve d'achat, de votre d'identité et contactez le CPAS.

Vous pensez peut-être ne pas y avoir droit ? Le site https://www.fondschauffage.be/ reprend les modalités d'octroi de manière simple et évolutive.

Le CPAS de Daverdisse se tient à disposition pour toute demande de renseignements complémentaires et pour vous accompagner dans différentes démarches psycho-sociales, cela en toute confidentialité.

Editeur responsable : LENOIR Adélaïde, Présidente de CPAS à Daverdisse